

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 2 MARS 2026

DELIBERATION N°11/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadja, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, RIOUAL Françoise, Mme REVOL Mylène, WAHARTE Stéphane.

Absents excusés : M. GACHON Loïc, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette.

Absents : Mme SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 20 février 2026

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur de la Solidarité.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 13 (treize).

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix (treize voix).

OBJET : CLÔTURE D'UN COMPTE BANCAIRE (RÉGIE PORTAGE DE REPAS)

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération N° 57/10 en date du 16/11/2010 portant création de la régie de recettes pour le service de portage de repas,

Vu les modalités d'organisation comptable en lien avec le Trésor Public,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Vitrolles disposait d'un compte bancaire dédié à la régie de recettes pour le service de portage de repas à domicile, ouvert auprès du Trésor Public de Marseille,

Considérant que ce compte est identifié comme suit :

- Intitulé : Régie Recette CCAS-Portage de repas Vitrolles
- IBAN : FR76 1007 1130 0000 0020 2092 738

Considérant que, depuis le 1^{er} octobre 2024, les usagers règlent directement leurs factures auprès du Trésor Public,

Considérant que ce mode de paiement rend inutile le maintien du compte bancaire de régie,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

Approuve la clôture du compte bancaire dédié à la régie de recettes du service de portage de repas.

Autorise M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette clôture.

Donne tout pouvoir M. le Président ou Mme la Vice-Présidente pour signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Maryliné CZURKA

